L’an deux mil vingt-deux, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, AUFFRET E, TREHOREL V, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, LE POTIER A, LANGLOIS R, LE MOAL A,EDY A, PERENNEZ G, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

**Absents** **excusés** : BOIN C. qui a donné pouvoir à IVANOV L

TILLY M. qui a donné pouvoir à ADELIS G

BERNARD E. qui a donné pouvoir à BASSET A.

**Secrétaire de séance** : AUFFRET E.

Alain LE POTIER est absent en début de séance.

**PRESENTATION DE LA BIBLIOTHEQUE**

Ce point est reporté à un prochain Conseil.

**DEMANDE DU CAC SUD 22 POUR UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET « PARTIR EN LIVRE »**

Laure Ivanov présente la demande du Cac Sud 22 pour un soutien financier à l’évènement culturel « Partir en Livres ».

Chaque année, la bibliothèque de Trévé y participe et s’est positionnée pour l’organisation d’une animation cet été (accueil d’un auteur ou autre artiste culturel avec des animations). Le projet est financé à 70% par le CNL (Centre National du Livre).

Aussi, le Cac Sud 22 sollicite les communes, participant à cet évènement, à un soutien financier à hauteur de 200 €.

Le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 200 € au Cac Sud 22 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**PRISE DE DECISION SUR LE PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Maire a pris contact avec le Président de LCBC pour avoir des éléments financiers sur les retombées fiscales faisant suite à l’implantation de la centrale solaire photovoltaïque dans la carrière de Kerbiguet.

Il rappelle que LCBC perçoit 1 057 000 € par an de recettes IFER et reverse 3 900 000 € de DSC aux communes.

Il précise qu’aujourd’hui, il existe différents financements dans le cadre de l’IFER au regard des évolutions législatives :

- sur certaines éoliennes : recettes pour le département et l’EPCI

- sur les dernières éoliennes : il y a une part qui revient aux communes

Si LCBC verse une taxe IFER pour les projets solaires, les communes qui ne perçoivent pas de taxe IFER pour leur projet éolien vont demander la même chose et les recettes IFER de LCBC vont diminuer et donc la solidarité envers les communes via la DSC va baisser.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le photovoltaïque est une voie d’avenir et que c’est une alternative pour palier au nucléaire. Anthony Basset est d’accord et pense que ce projet est intéressant même si la commune ne touchera que la taxe d’aménagement.

Régis Langlois souhaite savoir si le vote du Conseil Municipal aura une incidence sur le projet et prévient sur les risques de frais relatifs au raccordement. Anthony Basset précise qu’un des rôles de la commune est de favoriser les nouveaux projets et donc d’aider à leur installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l’implantation de la centrale photovoltaïque au sol.

Arrivée de Monsieur Alain LE POTIER.

**PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITE**

Monsieur le Maire informe que mardi 14 Décembre, l’Assemblée Communautaire a voté l’adoption d’un pacte fiscal et financier de solidarité c’est-à-dire la manière de partager les richesses entre les différentes communes de la collectivité.

Selon LCBC, « cette nouvelle convention est justifiée du fait qu’aujourd’hui c’est l’intercommunalité qui aménage, qui entretient (les zones industrielles) et qui apporte aussi des subventions pour accompagner les entreprises en développement.

Ce reversement de FBI représente pour LCBC une recette annuelle de 500 000 € qui vient contribuer au renouvellement, à l’aménagement de nos zones et à leur attractivité.

Suite à l’adoption du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, il a été décidé de soumettre aux communes ayant une zone d’activité communautaire (Bel Air pour Trévé) une délibération modifiant les critères de reversement de la part communale de Foncier Bâti pour les entreprises implantées sur les zones. Pour Trévé, rien ne change. Pour information, la part communale reversée à LCBC pour cette taxe était de 5 179 € en 2020 et 5 137 € en 2021.

Il est proposé d’adopter la délibération suivante :

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité est un outil obligatoire, depuis la loi de 2014, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale signataires d’un contrat de ville.

Loudéac Communauté Bretagne Centre n’est pas concernée par cette obligation, mais a souhaité poser les bases d’un pacte où la solidarité sera au cœur du partage des richesses.

La loi de finances pour 2020 a précisé les dispositions relatives au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité :

« (…) Ce pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. » (Article L.5211-28-4 du CGCT)

Communes et intercommunalité ont désormais un destin financier lié. Aussi, le pacte est l’occasion de débattre :

•     De la nécessité de faire face aux contraintes financières : soutenabilité du Projet Pluriannuel de Fonctionnement et d’Investissement

•     De la mise en œuvre conjointe du projet de territoire, du pacte de gouvernance adoptés par le conseil communautaire

•     Du partage ou transfert de compétences pouvant donner lieu à des relations financières croisées (via des attributions de compensation)

•     Du partage des ressources au travers des politiques de reversement de la dotation de Solidarité Communautaire (DSC), des fonds de concours, du reversement de fiscalité…

•     Des mécanismes de redistribution à l’échelle communautaire et intracommunautaire (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (PFIC)

•     De la maîtrise des taux avec pour objectif – sur la période du mandat – de ne pas augmenter la pression fiscale pour les entreprises ou les ménages

•     Du contrôle des dépenses de fonctionnement

•     Du schéma de mutualisation

Loudéac Communauté et ses communes sont amenées à approuver un premier socle de pacte financier et fiscal de solidarité, dont les grandes mesures sont rappelées dans le document annexé à la présente. Il pourra être complété, tout au long du mandat, par de nouvelles dispositions. Une évaluation à mi-parcours et en 2026 seront réalisées.

Ce pacte pose les bases pour faire vivre la solidarité nécessaire entre le projet communautaire, et la cohésion et le développement des 41 communes du territoire.

Il est proposé que le conseil municipal :

1.     approuve le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de Loudéac Communauté – Bretagne Centre pour le mandat 2020-2026 ;

2.     réaffirme la solidarité entre communes membres et communauté de communes, par la mise en commun de ressources (partage de fiscalité : FPIC, FBI, DSC...) ;

3.     précise que ce pacte doit assurer une équité fiscale satisfaisante entre ménages et entreprises et en adéquation avec les compétences exercées, tout en reconnaissant que certains services publics industriels et commerciaux (assainissement, collectes et traitement des ordures ménagères, eau (dans le cadre de la délégation de compétences) devront trouver des marges supplémentaires pour garantir la qualité du service en termes de fonctionnement mais aussi de programmation coordonnée des équipements. Il conviendra cependant de limiter le recours aux augmentations de tarifs ayant un impact direct sur les participations des usagers.

Après discussion, les élus ne sont pas d’accord avec tous les points ci-dessus notamment les marges supplémentaires que pourraient connaitre les services assainissement et ordures ménagères. Ils pensent que l’augmentation éventuelle des taux doit être encadrée afin d’éviter une augmentation importante des tarifs.

Même si Monsieur le Maire rappelle que c’est une reconduction de ce qui est déjà en place sur le territoire, le résultat du vote du Conseil Municipal est le suivant : 2 voix pour (G.Adelis et M.Tilly), 11 voix contre (L. Ivanov, C. Boin, V. Tréhorel, S. Doré, R. Langlois, A. Edy, A. Le Potier, I. Rolland, E. Auffret, A. Basset et E. Bernard) et 6 absentions (G. Mathécade, S. Ollitrault, F. Foulfoin, B. Jéglot, G. Pérennez et A. Le Moal).

**EXTENSION DE LA CREPERIE : REGULARISATION DU DEVIS LOT 1**

L’entreprise Baies Alu, après avoir pris contact avec l’entreprise de maçonnerie Pruvot, a constaté que sur le mur existant, il n’avait pas été prévu de bande de redressement.

Aussi, Gérard Mathécade a demandé à l’entreprise de maçonnerie de faire un devis pour cette prestation qui s’élève à 550 € HT.

Par contre, il ne sera pas nécessaire de réaliser tous les travaux prévus dans le devis initial d’un montant de 4 662,85 € HT. Lors de la réunion de chantier de lundi 17 janvier, il sera demandé à l’architecte d’établir un avenant avec le montant exact des travaux qui devrait être inférieur à ce qui était prévu dans le marché.

La 1ère facture de l’entreprise Pruvot est de 1 771,15 € HT (implantation de chantier, création de massif de fondation dans le dallage existant, talons en béton armé sur dalle béton existante, saignée en dallage + PVC, remplacement regard de pied de chute avec tampon béton).

Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, ce devis qui sera mandaté en section d’investissement.

**PERSONNEL**

1. *Avancement de grade et ratios promus-promouvables*:

Pour information, 4 agents peuvent prétendre à un avancement de grade dans la cadre de la promotion interne (Marie-Pierre Huet, Angeline Fiot, Nathalie Guillaume et Karine Foulfoin). Les dossiers seront adressés au centre de gestion dans les prochains jours.

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l’effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », est fixé par le Conseil Municipal et peut varier entre 0 et 100 %.

Sous réserve de l’avis du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe les ratios d’avancement de grade pour la collectivité comme suit pour l’année 2022 :

100 % pour le grade d’animateur

100% pour le grade d’agent de maitrise

100% pour le grade de rédacteur

100% pour le grade d’attaché

1. *Avenant au contrat de groupe statutaire* :

Monsieur le Maire informe que la commune adhère au contrat groupe statutaire du centre de gestion et le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer l’avenant au contrat avec effet au 1er janvier 2022 suite au changement de taux.

\* Agents CNRACL : majoration du taux de 15% et baisse des remboursements des indemnités journalières à 90%

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Contrats tous risques | Ancien taux | Taux 2022-2023 |
| 15 j franchise maladie et accident | 5,84% | 6,72 % |

\* Agents IRCANTEC : maintien du taux à 0,95 % et baisse des remboursements des indemnités journalières à 90%

1. *Recrutement d’animateurs pour le séjour ski et pour l’accueil de loisirs des vacances de février* :

Laure Ivanov rappelle que, pour le séjour ski, deux animateurs doivent seconder Angeline Fiot. Il est proposé de recruter Kenny Larzul (qui a déjà fait les camps d’été) du 6 au 12 février à raison de 87 heures. Sa rémunération sera calculée sur l’indice brut 354.

Le 3ème accompagnant sera un stagiaire Bafa, Jérémy Delaunay, qui ne percevra aucune rémunération.

Il conviendra aussi de recruter une animatrice à l’accueil de loisirs du 14 au 18 février faisant fonction de directrice pendant les congés de Laëtitia Le Bronnec et les récupérations d’heures du séjour ski d’Angeline Fiot. Il est proposé de retenir la candidature d’Angelina Perret qui a déjà occupé cette fonction en août. Sa rémunération sera calculée sur l’indice brut 354.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ces embauches.

Laure Ivanov fait un point sur le séjour ski : à ce jour, il y a 20 inscrits. Les opérations (vente de gavottes et pizzas) ont bien fonctionné.

Un auto-test sera à faire le mercredi avant le départ suivi d’un test PCR le vendredi. Le séjour ne se fera qu’au-dessus de 14 enfants. Pour les enfants qui ne pourront pas y aller à cause du Covid, Angeline Fiot a eu confirmation auprès de l’organisateur que les frais d’hébergement, de nourriture et d’activités ne seront pas facturés.

Une réunion d’informations avec les familles est prévue lundi 24 janvier à 19h15.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D’ECOLE**

Monsieur le Maire informe que le conseil d’école a eu lieu le 21 octobre 2021 et en donne les principales informations :

► ont été élus représentants des parents d’élèves : Mmes Le Bonniec, Papini, Pasco, Clément, Saliou, Latimier, Le Moal, Bernard et Collet.

► effectif à la rentrée : 105 élèves (10 en PS, 15 en MS, 9 en GS, 13 en CP, 13 en CE1, 14 en CE2, 13 en CM1 et 17 en CM2) + 8 TPS en cours d’année

► projets pédagogiques : spectacle au Palais des Congrès, découverte des champignons et sortie au bois du Cornec et accrobranche pour les MS-CE1-CM1, jeux théâtraux pour les CP-CE2-CM2, classe découverte à Branféré pour les CE2-CM2, animation autour des petites bêtes de l’étang pour les maternelles et CE1, école dehors tous les vendredis matins pour les MS-CE1, cycle natation du CP au CM2, intervention des animateurs sportifs, bibliothèque

►mise en place du PPMS (plan particulier de mise en sécurité) : 2 exercices dans l’année pour PPMS risques majeurs et PPMS attentat intrusion ainsi qu’un exercice d’évacuation incendie

**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Gérard Mathécade informe de l’avancée des travaux en cours :

- Extension de la crêperie : le 27 décembre, l’entreprise Pruvot a réalisé les premiers travaux de maçonnerie. Baies Alu ne devrait pas intervenir avant mi-février.

- Maison des Lutins : le 5 janvier, l’enduit a été fait par un sous-traitant de l’entreprise Nicol comme convenu sans surplus financier. Le 6 janvier, le cabinet ECR est intervenu pour réaliser les deux sondages restants après démolition de la maison.

- Résidence des Trois Chênes : l’entreprise Paillardon reprend le chantier lundi. Les travaux de viabilisation en eaux usées et eaux pluviales sont en cours.

- Classe modulaire : le 10 janvier, Gérard Mathécade a reçu la visite de la municipalité de Guerlédan pour la visite de la classe modulaire.

- Vente parcelle à l’AFCT : bornage de la parcelle AA97 par le cabinet Nicolas le 23 février.

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES D’INVESTISSEMENT**

Anthony Basset informe qu’en application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2022, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2022, à mandater les dépenses d’investissement suivantes sur le BP commune.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2021.

- *compte 2041582* :

- titre 3135 du SDE d’un montant de 1 884,97 € TTC pour le 1er acompte éclairage public de la rue des Courcettes

- *compte 2111* :

- note honoraires d’un montant de 26 € de la SCP Ouvrard et Souëf pour le solde du dépôt de pièces de la Résidence du Puits.

- *compte 2183* :

- facture SBSI n°21505742 d’un montant de 638,30 € TTC pour l’achat de 10 casques stéréo, 3 routeurs et 4 adaptateurs pour connexion Wi-Fi pour le projet école numérique rurale de l’école Ste-Jeanne d’Arc

- *compte 2315* :

- facture PRUVOT n°F21090 d’un montant de 2 125,38 € TTC pour le 1er acompte travaux extension de la crêperie

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *abattage de saules et d’aulnes à côté de l’étang* : Monsieur le Maire indique qu’une éclaircie doit être faite dans une parcelle près de l’étang. Pascal Doré a marqué les repousses d’arbres à abattre afin que d’autres puissent mieux se développer.

Il est proposé de confier cet abattage à des particuliers qui récupèreraient le bois gratuitement. Une annonce sera diffusée sur le site Internet de la commune.

- *demande de location de la salle des fêtes par l’Association Saint-Caradec Sports et Loisirs* : les salles municipales de Saint-Caradec étant fermées au public, le Conseil Municipal a été sollicité par cette association pour occuper la salle des fêtes pour des séances de gym les jeudis de janvier de 19h à 20h.

Le Conseil Municipal accepte et fixe un forfait de location de 30 € pour le mois de janvier.

- *extension de la Maison des Lutins* : Laure Ivanov informe que l’avis d’appel d’offres a été mis en ligne sur Mégalis ce jour, la remise des plis est fixée au 11 février à 16h. Le Comité de pilotage se réunira fin février pour étudier l’analyse qui sera faite par le cabinet AMC, puis le marché devra être validé lors du Conseil Municipal de mars.

- *panneau entrée d’agglomération* : Anthony Basset signale que ce panneau a disparu côté entrée de Saint-Caradec.

**Dates à retenir** :

- Mardi 25 janvier à 20h : commission voirie

- Mercredi 26 janvier à 20h : commission finances

- mercredi 2 février à 20h : cellule de réflexion sur la rénovation de la salle de sports

- Mardi 10 février à 20h : Conseil Municipal